



KOEKELBERG

BULLETIN DES QUESTIONS ECRITES & ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX AU COLLEGE DES
BOURGEMESTRE ET ECHEVINS

BULLETIN VAN DE SCHRIFTELIJKE EN MONDELINGE VRAGEN VAN DE GEMEENTERAADSLEDEN AAN
HET COLLEGE

19.09.2016



Question orale de Mme Arlette Genicot–Van Hoeymissen du 19/07/2016 relative à la « Maison de l’Emploi à Koekelberg »

Monsieur le Bourgmestre,

A Koekelberg, la politique de l’emploi se mène à tous les niveaux. Robert Delathouwer et Dirk Lagast aujourd’hui s’y attèlent depuis longtemps et nous pouvons dire que cela fonctionne plutôt bien. Bien entendu, une commune, seule, ne peut inverser la courbe du chômage mais je suis convaincue que les actions menées en la matière à notre niveau local, de proximité, apportent à nos jeunes, mais aussi aux moins jeunes, un réel soutien pour trouver leur place dans la société et le milieu professionnel. Je pense par exemple à l’école des devoirs, au suivi individualisé du service prévention, au mentorat d’affaires ou aux diverses bourses pour l’emploi. Je peux évidemment le voir, chaque jour, aussi, au sein du CPAS.

Mais le taux de chômage en Région bruxelloise reste un fléau.

A cette fin et à notre niveau, je sais que vous aviez le souhait d’offrir un service complet et un ‘guichet unique’ aux chercheurs d’emploi, et ce en rachetant le bâtiment de la Place Simonis, qui accueillait le bureau de poste, un endroit il est vrai central et très facile d’accès grâce au nœud intermodal des transports publics. Pouvoir créer une Maison de l’Emploi à cet endroit est, c’est une évidence, une excellente idée.

Cependant, cela fait maintenant quelques années que ce dossier semble paralysé. Le bâtiment reste tristement vide depuis, je pense, quatre ou cinq ans, même si je sais que chaque année, vous avez rappelé votre volonté que Koekelberg achète ce bâtiment en prévoyant notamment l’enveloppe budgétaire nécessaire pour mener à bien cette opération.

En octobre dernier, vous nous informiez encore qu’une évaluation du réseau d’antennes Actiris aurait bientôt lieu et que nous espérions que l’idée d’installer une antenne à Simonis s’imposerait enfin. J’avais en effet compris que la Région, propriétaire du bâtiment, hésitait à le destiner à la politique de l’emploi au travers de votre proposition d’y rassembler l’antenne Actiris qui ne s’est jamais implantée dans notre commune (la seule de Bruxelles) aux côtés des services communaux de l’Emploi, ou plutôt de destiner ce lieu à un local pour stewards de la STIB.

En cette rentrée, j’aimerais savoir si des avancées sont advenues dans ce dossier important pour notre Commune et surtout pour les demandeurs d’emploi de notre commune. La Région compte-t-elle effectivement vendre ce bâtiment sachant que nous voulons faire une



telle réaffectation du lieu ? Entend-elle répondre à nos nombreuses sollicitations visant l'accueil de la politique pour l'emploi ?

Je vous remercie pour vos réponses,

Arlette Genicot-Van Hoeymissen

Question orale de M. Khalil Aouasti et M. Ahmed Laaouej du 13/09/2016 relative à l'« Emploi »

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur l'Echevin de l'Emploi,

Tel que discuté en juin dernier, l'option du rachat du bâtiment de Bpost afin d'y loger une future maison de l'emploi est, aujourd'hui, caduque.

Malgré ce fait, il convient d'indiquer que l'espace actuel dédié à l'emploi est insuffisant tant pour le personnel qui y travaille que pour les personnes qui y sont reçues. Le service, victime de son succès, ne dispose plus de locaux adaptés.

Eu égard à ce constat de fait et eu égard au fait qu'une inscription budgétaire demeure existante, pourriez-vous m'indiquer si des démarches ont été initiées ou sont en cours afin d'acquérir, de construire et/ou de rénover un immeuble à cette fin.

A cet égard et au vu de la temporalité de ce type de projet, je vous invite à me confirmer également que l'inscription budgétaire, aujourd'hui existante, sera, à tout le moins, maintenue dans le budget 2017 à présenter en fin d'année. Je vous remercie pour vos réponses.

Pour le Groupe PS – Khalil AOUASTI – Ahmed LAAOUEJ

Réponse de M. Philippe Pivin, bourgmestre:

Madame la Conseillère communale,
Monsieur le Conseiller communal,

Il y a bientôt quatre ans que nous avons marqué notre intérêt pour ce bâtiment. Notre ambition d'y réaliser une véritable « maison de l'emploi » est claire depuis l'annonce, fin



janvier 2012 de BPost et de son intention de fermer le bureau de Simonis. Nous n'avions pu qu'accepter, contraints, cette décision irrévocable. Nous avons alors pensé à reconverter ce lieu en un service public spécialisé. Car je trouvais la localisation et les dimensions de cet immeuble Place Simonis idéales pour l'implantation d'un pôle unique pour l'emploi au niveau communal et aussi pour y intégrer les services Actiris pour la recherche et la formation. Vous le savez Actiris n'ayant jamais trouvé les locaux adaptés à ses services sur le territoire de notre Commune, l'immeuble pouvait être idéal. J'avais d'ailleurs eu à cette époque des contacts avec le patron d'Actiris, Grégoire Chapelle, et aussi le Ministre de l'Emploi, qui y était tout-à-fait favorable.

Dès le budget communal suivant, nous avons budgétisé l'acquisition de ce bâtiment et prévu un financement par un prêt de la FRBRTC qui devait être octroyé si le compromis de vente était signé avant le 31 juillet 2014. Ce délai, nous avons réussi à le prolonger jusqu'au 30 novembre 2014 mais confrontés aux nombreuses hésitations de la Région au niveau du droit de propriété et du choix d'affectation future de l'immeuble, les délais pour ce financement ont expiré sans possibilité de les prolonger.

En décembre 2015, nous avons écrit au Ministre-Président pour lui rappeler notre volonté au niveau communal d'acheter ce bâtiment. En mai 2016, nous avons encore réécrit au Ministre-Président pour répéter notre détermination d'en faire une « Maison de l'Emploi » même si Actiris semblait à cette époque revoir sa politique globale de réseau d'antennes décentralisées.

Même si nous n'avons pas eu de réponse de la Région depuis 2013, nous avons continué à prévoir un montant de 500.000 € aux budgets suivants pour l'achat de ce bâtiment, en cette année 2016 encore.

Et, 14 juillet 2016, le Ministre-Président nous a enfin répondu. Sa réponse est négative. Ils ne veulent pas nous vendre cet immeuble. Vous utilisez le terme « caduque », effectivement, par ce choix régional notifié en juillet, nous n'aurons pas à cet endroit la possibilité d'installer et d'agrandir nos locaux d'accueil et de travail pour nos services de l'Emploi. C'est une grande déception d'autant que la Région va le destiner à tout autre chose, aux agents STIB. Nous ne pouvons pas forcer la Région à nous vendre cet immeuble, mais considérant le peu de possibilité au vu de la densité urbaine de notre commune, c'est pour nous un réel rendez-vous manqué pour l'emploi. Malgré nos efforts et nos plaidoyers, nous n'avons pas été entendus. C'est, extrêmement décevant.



Alors pour votre dernière question, nous verrons bien, nous préparons le budget 2017, mais en l'état, je vous répondrais que non. Il me semble en effet peu sérieux d'inscrire tel ou tel montant qui n'est en lien avec aucune piste d'investissement. Nous avons prévu ce budget de 500.000€ pendant près de 4 ans car il correspondait à une pré-estimation d'un immeuble précis et ciblé. A la suite de ce refus régional, nous continuons à prospecter dans la commune mais n'avons à ce jour aucun immeuble adapté en vue pour agrandir nos services de l'Emploi.

Mais, en tout cas, il ne faudra pas compter sur moi pour l'inauguration des locaux de la STIB à cet endroit !

Question orale de M. Khalil Aouasti et M. Ahmed Laaouej du 13/09/2016 relative à la HUB

Monsieur le Bourgmestre,

Le site HUB de Koekelberg, nous en avons déjà discuté, est stratégique pour notre commune en ce qu'il constitue l'une des rares réserve foncière encore disponible.

Ma première question réside dans l'affectation possible de ce terrain.

En effet, il ressort de nos échanges passés que l'affectation du sol était conditionnée par l'exercice principal d'activités d'enseignement.

Une réponse juridique définitive a-t-elle pu être apportée quant à la possibilité ou non de modifier cette affectation ? Si oui, quel en est le contenu.

Ma seconde question, qui découle nécessairement de la première, est due à ce qui apparaît comme de nombreuses convoitises exprimées cet été.

Plusieurs articles ont évoqué l'avenir de ce lieu et ont proposé des affectations différentes.

- Le 10.08.2016, on pouvait lire que le bâtiment serait détruit pour faire place à des appartements¹

- Le 29.08.2016, il était annoncé que le site serait remis à neuf avec une école secondaire, une école primaire, une crèche, une bibliothèque et un nouveau hall des sports.²

¹ <http://www.bruzz.be/fr/video/derniers-jours-pour-le-batiment-de-lhub-koekelberg>

² <http://www.sportinbrussel.be/nieuws/tijdelijke-sporthal-koekelberg>



Pourriez-vous m'indiquer si vous êtes informé des intentions de la VGC pour ces bâtiments et terrains ?

Quels sont nos propres intentions à l'égard de ces bâtiments et terrains et comment nous y préparons-nous ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Khalil Aouasti et Ahmed Laaouej
Conseillers Communaux

Réponse de M. Philippe Pivin, bourgmestre:

Monsieur le Conseiller,

Le site HUB a déjà fait l'objet d'une question au mois de juin dernier. J'avais alors rappelé que, dans ce dossier, nous n'avons pas la main, c'est la Région même si nous sommes, évidemment, un interlocuteur central.

Les affectations possibles pour ces terrains sont régies par le PRAS (démographique de 2013) : la prescription n°8 relative aux zones d'équipements d'intérêt collectif et de service public spécifie « qu'elles peuvent aussi être affectées, moyennant mesures particulières, aux logements et aux commerces qui constituent le complément usuel des affectations de la zone » ; (avant uniquement équipements et habitation pour une concierge) ;

Un promoteur a introduit une demande de permis d'urbanisme pour un développement de tout le site en étroite collaboration avec le VGC : avec une crèche, une école fondamentale, une 'maison communautaire' (avec bibliothèque NL, salles pour le Plateau, locaux pour le Chiro et un hall de sport), une école secondaire et des logements.

Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique du 10 au 28 juin 2016. Nous en étions là lors du Conseil du mois de juin.

Parmi les défauts du projet présenté, nous avons considéré :

- que le projet n'est pas suffisamment abouti ;
- que de nombreux locaux et agencements ne sont pas fonctionnels ;
- que la sécurité et la mobilité n'ont pas été suffisamment prises en considération ;
- qu'il manque de précision quant aux matériaux et aux couleurs utilisés ;



- que les façades des constructions résidentielles prévues le long de l'avenue de la Liberté sont en net contraste en termes de matériaux et de conception avec les habitations qui longent le parc Elisabeth ;
- que trop peu d'espaces verts sont créés ;

Le 08 juillet, la Commune de Koekelberg et la Commission de Concertation ont donné un avis défavorable concernant la construction des différents nouveaux bâtiments et un avis favorable pour la démolition de l'ancien bâtiment universitaire et sur le principe de construire des équipements collectifs et des logements.

Actuellement, la VGC et les architectes sont donc en train de retravailler le projet afin de répondre aux multiples remarques émises en commission de concertation. Depuis, plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu, tant sur la bibliothèque que sur l'ensemble du site. De nouveaux plans, qui seront soumis à une nouvelle enquête publique, vont probablement être introduits prochainement.

Vous voyez donc que nous sommes plus que vigilants quant au devenir de ce lieu central dans notre Commune, dans ce périmètre de développement local pour la dynamique du commerce de proximité et des établissements Horeca de la Place Simonis. Tout cela dans la stricte préservation du Parc Elisabeth, atout indéniable pour la qualité de vie à Koekelberg et aussi pour le respect du cadre de vie des riverains et ce quartier.